

# Votre carte de fidélité A|Club Platinum

Votre nouvelle carte de membre du Club est une Carte de fidélité A|Club Platinum



**Un statut d'exception vous a été tout particulièrement réservé : votre fidélité est doublement récompensée.**

**Vous gagnez des points dans le monde entier, dans plus de 2 000 hôtels Accor et chez les partenaires, des points valables à vie.**

**Vous convertissez vos points en chèques cadeaux, valables dans les hôtels Accor et chez les partenaires, ou en miles aériens.**

## **Platinum, statut d'exception :**

Parce que vous êtes membre du Club des Actionnaires, ce statut Platinum vous est réservé sans conditions aussi longtemps que vous satisferez aux conditions d'adhésion du Club.

Ultime privilège du programme A|Club, vous ne pourriez l'obtenir qu'en séjournant au moins 60 nuits par an dans les hôtels Accor ou en cumulant 25 000 points sur une période de 12 mois.

Aux sommets de la distinction, vous cumulez **deux fois plus de points** dans les hôtels participant au programme et vous bénéficiez d'**avantages exclusifs**.

Gagnez des points A|Club très facilement

Il vous suffit de présenter votre carte à votre arrivée à l'hôtel et lors du règlement de votre séjour.

## **Vos avantages Club Exclusifs**

A chacune de vos visites dans nos hôtels, A|Club vous fait gagner des points dans le monde entier

Gagnez également des points chez nos partenaires : Découvrez les partenaires A|Club

Une fidélité récompensée, à tout moment vous pouvez transformer vos points A|Club

Toujours plus d'avantages avec les différents statuts élite de la carte de fidélité A|Club

Nous vous donnons rendez-vous sans plus tarder sur le site [www.a-club.com](http://www.a-club.com) pour découvrir votre programme de fidélité.

Gérez votre carte de fidélité en toute liberté sur [www.a-club.com](http://www.a-club.com) !

La première fois que vous allez sur le site, "activez votre compte" après avoir saisi votre numéro de carte.

- Vous pouvez ensuite accéder à votre compte via "Mon compte", commander vos chèques A|Club

rewards, convertir vos points en miles aériens...

- Vous pouvez aussi faire vos réservations dans les hôtels Accor et bénéficier d'offres promotionnelles. Communiquez-nous votre adresse e-mail en nous écrivant à [comfi@accor.com](mailto:comfi@accor.com) pour profiter de tous les avantages A|Club !  
Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez appeler le 0805 504 503 (n° d'appels non surtaxés).  
Aucun relevé de points ne vous sera adressé automatiquement.

Voir les conditions générales d'utilisation de la carte A|Club (16k)

## Conditions générales d'adhésion au club des actionnaires Accor

**Article 1** - Le Club des Actionnaires Accor a pour but de faire participer les actionnaires à la vie du Groupe. Pour ce faire, il met à leur disposition plusieurs moyens de communication : Lettre aux Actionnaires, Courrier du Club, Guide pratique du Club, numéro de téléphone 0 805 650 750 (numéro vert) pour répondre à toutes les questions, site internet du Club des Actionnaires ([www.accor.com](http://www.accor.com), rubrique Finance, puis Espace Actionnaires). Accor se réserve le droit de modifier à tout moment les moyens de communication mis à la disposition des membres du Club des Actionnaires Accor.

**Article 2** - Conditions d'adhésion au Club des Actionnaires Accor - Tout actionnaire détenant au moins 50 actions au porteur ou une action au nominatif peut devenir membre du Club. L'adhésion au Club des Actionnaires Accor est gratuite. Elle est valable tant que le membre du Club satisfait à ces conditions d'adhésion. L'adhésion au Club des actionnaires Accor donne droit à une carte de membre du Club. Cette carte est nominative et permet de bénéficier des services et des offres, réservés aux membres du Club des Actionnaires Accor.

**Article 3** - Lorsque l'adhérent ne satisfait plus aux conditions du Club des Actionnaires Accor, il s'engage à en informer la Société dans les meilleurs délais ; il perd alors sa qualité de membre du Club des Actionnaires Accor et tous les avantages attachés à cette qualité.

**Article 4** - Accor se réserve le droit de modifier, à tout moment, les conditions du Club des Actionnaires Accor, ainsi que les conditions d'exécution des services et des avantages du Club des Actionnaires Accor. Les offres découvertes réservées aux membres du Club ne sont pas cumulables avec toute autre offre promotionnelle proposée par le Groupe Accor.